IFPAN
Mobile : 07 67 82 82 47
Tél. : 09 62 26 44 61
contact@ifpan.fr
www.ifpan.fr

PROGRAMME DE FORMATION
Certificat de Qualification Professionnel – Moniteur Parachutisme Ascensionnel Nautique – CQP MPAN

Public concerné :
Sont concernées par la présente formation, toutes les personnes désirant devenir moniteur de sports nautiques, spécialité Parachutisme ascensionnel nautique (PAN). Le moniteur de « **Parachutisme ascensionnel nautique** » encadre des activités de parachutisme ascensionnel nautique avec des voilures hémisphériques à tuyères, dans tous les modes de pratique, pour tout public et sur tous lieux de pratique de l'activité.
(Si vous êtes reconnu en situation de handicap et pour connaitre les conditions d'accueil, contacter notre référent handicap : Maxence BIENVENU)

Durée de l'action :
203 heures en centre
et 200 heures min. en stage sur la période de mise en situation pédagogique totale

Nombre de participants par session :
25 stagiaires

Dates de la session au CQP Moniteur PAN :
Pour 2026 : du 18 mai au 09 septembre (périodes de certifications incluses) *(pour rappel, vos dossiers doivent être transmis à nos services, complet, 1 mois avant le début de la formation soit le lundi 20 avril)*

Tests d'entrée : le 13 mai 2026 *(les résultats d'admission seront communiqués le 15 mai au plus tard, par mail)*

Catégorie de formation : Plan de développement des compétences

Prérequis :
- Avoir 18 ans.
- Être titulaire :
 - Permis Mer Côtier ou de l'option « Côtière » du Permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur ;
 - PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1) ou AFPS ou BNPS ou BNS ;
 - Attestation de natation (100m nage libre départ plongé, récupération objet immergé) ;
 - Certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités nautiques.
- Fournir les documents précisés dans « Documents Obligatoires à fournir » du dossier d'inscription.
- Avoir satisfait aux épreuves des tests d'entrée et de sélection.

Objectifs :
Acquérir des outils, méthodes, techniques et pédagogies permettant d'encadrer la pratique du PAN.
Maîtriser les règlementations maritimes, la conduite des bateaux à moteur.
Maitriser les bases de la pratique du parachutisme ascensionnel nautique.
Préparer aux épreuves de certification du CQP MPAN.

IFPAN
Mobile : 07 67 82 82 47
Tél. : 09 62 26 44 61
contact@ifpan.fr
www.ifpan.fr

Lieu :
Les cours auront lieu au 23 boulevard Eric Tabarly pour la pratique et au Creps d'Antibes pour la théorie.

Intervenants :
Formateurs professionnels des activités nautiques ayant une expérience significative et reconnue ou professionnels dans leur secteur (aérologie, réglementation, météorologie…)

Supports techniques et pédagogiques utilisés :

- *Techniques* :
 - ✓ Parachute ascensionnel nautique, gilet ;
 - ✓ Bateau type ski nautique Correctcraft, bateau semi rigide.
- *Pédagogiques* :
 - ✓ Exercices préétablis ;
 - ✓ Documentations informatives et normatives diverses, documents par type d'activités.

Documentation remise aux stagiaires :

- ✓ Remise de documentations diverses (informatives et normatives) ;
- ✓ Remise de livrable opérationnel intégrable dans l'activité.

Méthodes pédagogiques :

- ✓ Explications théoriques, travaux pratiques, démonstration opérationnelle de processus ;
- ✓ Exercices permettant la constitution de livrables opérationnels et déclinables dans la structure ;
- ✓ Intégration des pratiques existantes et retours d'expérience ;
- ✓ Pédagogie mise en œuvre sous format de formation-action.

Evaluation et suivi pédagogique :

- ✓ Evaluation de l'action pédagogique par mise en situation ou évaluation formative à la fin d'une partie du programme ;
- ✓ Evaluation par épreuves préalables à la mise en situation pédagogique avant le stage ;
- ✓ Evaluation finale par épreuves certificatives (épreuve + rattrapage).

Evaluation de la satisfaction :

- ✓ Evaluation préalable au commencement de la formation par lettre de motivation et entretien préalable : attentes et intérêt envers la formation de la part du candidat ;
- ✓ Evaluation de la formation à la fin de chaque partie.

Encadrement pédagogique :
L'encadrement pédagogique sera mis en œuvre de la manière suivante :

- ✓ Mise en place d'un responsable de formation : Romain TASSI, Président de l'IFPAN.
- ✓ Mise en place d'un référent pédagogique et organisationnel : Maxence BIENVENU, coordonnateur de formation.
- ✓ Mise en place d'un référent handicap et d'un référent mobilité : Maxence BIENVENU, Coordonnateur de formation, référent handicap et mobilité.

IFPAN
Mobile : 07 67 82 82 47
Tél. : 09 62 26 44 61
contact@ifpan.fr
www.ifpan.fr

Validation/ Sanction pédagogique :

Toute absence devra être justifiée. Si le total des absences est supérieur à 10 % de la durée totale de la formation, le candidat pourra être exclus ou ne pas être présenté aux épreuves certificatives.

A l'issue de la formation, une attestation de fin de formation sera remise au stagiaire

Délivrance du diplôme :

Les épreuves de certification seront menées par le Syndicat National des Professionnels des Activités Nautiques *(SNPAN)*.
Un jury plénier de la CPNEF et l'OC Sport se réunira une fois toutes les épreuves passées afin de valider ces propositions nécessaires à la remise du diplôme final.

Le candidat devra satisfaire aux conditions de réussite des 4 blocs de compétences pour y être « proposé ».
Il devra être « proposé » au **CQP Moniteur Parachutisme Ascensionnel Nautique** pour valider son diplôme.

Coût des interventions :
3 995 € TTC *(non assujetti à la TVA)*

Contenu

1. **Sécurité – Navigation – 83 h**

- La sécurité active
- La sécurité passive
- Intervention auprès d'un pratiquant en difficulté
- Secours et assistance
- Météorologie
- Mécanique moteur
- La mer, vagues, courants, marées, cartes

2.Technique – Pédagogie – 71 h

Le support de glisse :

- Les modes de départ : plage, ponton, plateforme
- La mécanique de vol
- La pédagogie de vol
- Aérodynamique
- Aérologie appliquée
- Aide à la voilure
- Historique

Le bateau :

- Coques, matériaux, propulsion

3. **Projet de communication – 14 h**
4. **Contrôle évaluation formative – 35 h**
5. **Mise en situation pédagogique – 200 h min.** sur la période de mise en situation pédagogique totale